

Compte rendu de la séance du lundi 29 juillet 2019

Président : DUPRAZ FOREY Isabelle

Secrétaire : PRELLE Patricia

Présents :

Madame Isabelle DUPRAZ FOREY, Monsieur Cédric NIEVOLLET, Madame Patricia PRELLE, Monsieur Jérôme CARLIN, Monsieur Antoine MONNET, Monsieur Gaëtan ROUX-BERNARD, Madame Isabelle DOBREMEZ, Monsieur Roger FAYS

Excusés :

Absents :

Réprésentés :

Monsieur Thierry BERTHOLLET par Madame Isabelle DUPRAZ FOREY

Ordre du jour:

Délibérations diverses : appel d'offres marché de voirie et travaux église, subvention travaux toiture église, offres de prêt.

Compte rendu des réunions intercommunales

Points divers : rallye national de la Noix de Grenoble

Délibérations du conseil:

Demande subvention travaux église (DE 2019 022)

Suite au grand coup de vent le mercredi 6 mars 2019, la toiture de l'église communale a subi quelques dégâts. Cet incident a permis de constater la nécessité de procéder à la réfection complète de la toiture.

Le coût total du projet s'élève à la somme de : **51 400.13€ HT. (voir devis joint)** et seront imputés au compte 231 du budget communal.

Le conseil municipal adopte le plan de financement suivant :

Dépenses	51 400.13 € HT
Recettes :	
Subvention Région	13 000.00 €
Subvention Département	12 500.00 €
Subvention DETR	15 420.00 €
Autofinancement	10 480.23 €
Total	51 400.13 €

En complément des subventions déjà obtenues, le conseil municipal autorise Mme le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région à hauteur de 13 000 €.

Entreprise retenue pour les travaux de l'église (DE 2019 023)

Mme le Maire informe l'assemblée que 3 devis ont été reçus dans le cadre des travaux de réfection de la toiture de l'église.

Après analyse, il est proposé de retenir la société Finot-Jacquemet afin de réaliser les travaux pour un montant de 51 400,13 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents autorise le maire à signer le devis de la société Finot-Jacquemet.

Appel d'offres-Marché de travaux voirie (DE 2019 024)

Mme le Maire rappelle qu'un marché pour les travaux de voirie a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions du code de la commande publique 2019.

Cette consultation a été lancée le 9 juillet 2019 pour une remise des offres fixée au 24 juillet 2019 à 12H00.

A l'issue de l'ouverture des plis le 24 juillet 2019 à 18h, 2 offres ont été déposées. Une demande de négociation a été envoyée à chacune des entreprises concernées le 25 juillet 2019.

Les membres de la commission d'appel d'offre se sont réunis le 29 juillet 2019 à 20h afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres propose de retenir la société Chambard pour un montant de 113 969,41 euros HT.

Il est proposé d'entreprendre les travaux sur les routes de la Jaconnière (pair et impair), la croix du platre, le chemin de Champel et la rénovation du pont du Cheval Blanc, l'impasse du petit chemin n'est pas retenue.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition (marché et option) et autorise le Maire à signer les documents nécessaires au marché de travaux.

Emprunts 2019 (DE 2019 025)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

Vu le budget primitif du 11 avril 2019,

Considérant que par ses délibérations du 14 mars 2019 et du 11 avril 2019 le Conseil municipal a décidé la réalisation de travaux de voirie ainsi que des travaux de rénovation de la toiture de l'église.

- . Le crédit total de ces projets est de 159 233.03 euros
- . Le montant total des subventions obtenues est de 117 488 euros
- . L'autofinancement est de 41 745.03
- . Il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 80 000 euros.

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire,

Sur la proposition du crédit agricole centre-est,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : d'adopter le plan de financement ci-dessus nécessaire à l'équilibre de l'opération.

Article 2 : d'autoriser le maire à signer le contrat de prêt suivant :

Montant : 80 000 €
Durée : 120 mois
Echéance annuelle
Taux d'intérêt : 0.56%
Frais de dossier : 100 €
Type d'amortissement : remboursement du capital à la dernière échéance (in fine)
Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle)

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 : Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Ligne de préfinancement (DE 2019 026)

Madame le Maire informe l'assemblée de la proposition du crédit agricole centre-est pour l'ouverture d'une ligne de préfinancement dans l'attente des subventions et du FCTVA sur les travaux de voirie et de l'église.

Montant : 150.000 €
Durée : 24 mois
Echéance trimestrielle
Taux d'intérêt : moyenne mensuelle de l'E3M + 0.60 %
Frais de dossier : 380 €
Type d'amortissement : remboursement du capital à la dernière échéance (in fine)
Périodicité des intérêts : intérêts payables à terme échu, chaque trimestre civil
Remboursement anticipé : possibilité de remboursement anticipé total ou partiel, sans frais, ni indemnité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise Madame le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer les documents pour l'ouverture de cette ligne de préfinancement auprès du Crédit agricole centre-est.

Comptes rendus réunions intercommunales: Néant

Points divers

-Sinistre du 15 juin 2019: M. Fays fait état de l'ensemble des dégâts suite à l'orage du 15 juin 2019. Le chiffrage s'élève à 51 907.04 €TTC avec une franchise de 899 €. L'ensemble des devis sera envoyé à Groupama, assureur de la commune.

-Rallye de la Noix de Grenoble: passage le 26 octobre 2019. La commune autorise 2 passages avec fermeture de la route de la combe de 7h30 à 11h37 et de 16h51 à 20h30.

- Elections municipales 2020: date prévue les 15 et 22 mars 2020.

- ENEDIS procédera au changement du compteur Route de Galle Jean Poste Cassière le 5 septembre 2019 entre 8h et 11h.

SEANCE CLOSE à 22H15

